



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 20 MAI 2021

### Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Laëtitia AUDIN. Anthony MANGENEY. Freddy LAROCHE. Raphaël POTDEVIN. Yannick NOÉ. Jérémie LETERTRE. Thomas BAZIN. Valérie LOISELEUX

### Absents :

Fleur COUSSANTIEN  
Gaël BAZIN

**Secrétaire de séance** : Laëtitia AUDIN – Début de séance à 20h00.

*Plusieurs points ne figurant pas à l'ordre du jour sur la convocation, le conseil ayant accepté à l'unanimité de délibérer sur ceux-ci, cela n'est pas rappelé au cas par cas dans le compte-rendu.*

### Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

#### Syndicat des eaux : demande d'achat de la parcelle du captage Buirefontaine

Invité par le conseil, le président du syndicat des eaux d'Aubenton, Patrick Feuillet présente l'état des lieux (vétusté des réseaux et grande longueur de ceux-ci). Il rappelle qu'un arrêté préfectoral relatif à la zone de protection du captage avait été cassé, et que dans le cadre de la nouvelle procédure l'Agence Régionale de Santé a mis en évidence une anomalie : à savoir, la non-propriété par le Syndicat du terrain sur lequel s'exerce le captage, et sur lequel le Syndicat a réalisé tous les travaux nécessaires. C'est cette anomalie dont il demande la régularisation par cession, en mentionnant qu'il ne semble pas y avoir d'enjeu particulier, ni d'extrême urgence.

Par ailleurs, Patrick Feuillet confirme ce qu'il a annoncé le matin même au maire, en réunion avec Véolia (Frédéric Grimont) lors d'un point relatif aux travaux de réseaux à envisager avant travaux de voirie et trottoirs de la traversée d'Aubenton (Mermoz – Saint Nicolas) : l'Agence de l'Eau (Seine-Normandie) requiert un diagnostic de l'installation (estimation des fuites) avant tout financement. Ce diagnostic prendra 12 mois environ, il importe donc qu'il soit lancé au plus tôt.

#### Radar Ribeauville

La veille du conseil, réunion sur place avec Madame la Sous-préfète, la gendarmerie, représentants de la Direction départementale des territoires (DDT) et du département de l'Aisne. Présentation du constat de survitesse, étayé par une campagne de mesure de 3 semaines en octobre 2020. Une demande de radar fixe n'a cependant aucune chance d'être acceptée par le ministère, faute d'accidents corporels répertoriés les années précédentes. Dans un premier temps, la solution retenue sera celle de radar dit « chantier », déplaçable et sur place 1/3 de l'année en moyenne avec périodes aléatoires. Ce qui conviendra bien à la couverture alternée des zones 50 et 70. Le conseil approuve cette solution qui permettra normalement une réduction significative des vitesses, et, d'autre part, de mieux cibler les aménagements ultérieurs de rétrécissement de chaussée, pour lesquels une étude sera demandée à l'ADICA (par ex : piste cyclable dans la partie centrale du hameau reliant les deux voies du circuit Aubenton/Mont Saint Jean, places de parking PL, ...). Un comptage sera demandé pour La Malabreuvée afin de justifier également la présence périodique du radar chantier.

#### Point sur études, travaux, subventions

Les membres de la commission Appels d'offres se sont réunis à plusieurs reprises pour l'ouverture des plis et les attributions des marchés relatifs aux projets : accès pôle scolaire / voirie VC27 VC33 / plateau surélevé.

- **Accès pôle scolaire & Bois Millet : Attribution, financement**

Attribution à l'entreprise CGCR, pour un montant inférieur à l'estimation ECAA, ce qui permet d'envisager les inévitables surcoûts au fil des travaux, et un choix d'essences végétales et arbres moins restrictif. Concernant le financement, ce projet rentre dans le tout récent plan régional de relance Hauts-de-France. Le Fonds spécial de relance soutiendrait à hauteur de 30 %, ce qui permet de faire passer la demande de financement d'État (DETR) de 52% à 22%, un montant beaucoup plus réaliste pour ce type d'opération.

Par vote à l'unanimité, le conseil approuve le nouveau plan de financement et demande au maire de solliciter l'aide du Fonds spécial de relance régional à hauteur de 30 % du budget de 270 920 € HT et de modifier en conséquence la demande DETR, passant à 22 %. Il est entendu que les demandes de subvention ne préjugent en rien de leur attribution.

- **Isolation façade NO salle culturelle (+ vitrages)**

Ce projet a fait l'objet d'une attribution d'aide départementale API et également de la part de l'État DSIL. Pour la demande DSIL : dossier fusionné avec la demande DETR relative aux vitrages.

En définitive, ces deux projets sont aidés à hauteur de 60% par l'État et 20% par le département. Le conseil approuve, à l'unanimité, que les travaux d'isolation et d'enduits soient confiés à l'entreprise Barbier-Schaeffer, en continuité de la façade Sud. La demande d'autorisation de pose d'échafaudage est formulée auprès de Freddy Laroche.

- **Préau ADMR**

Le cabinet d'architecture d'Aurélie Mensuelle (Site & Cité architecture) a réalisé le dossier final de demande PC, sur la base de celui établi par Jérôme Hanotiaux, Sandrine Monchet en collaboration avec Raphaël Potdevin et Maxence Borgnet.

Ce dossier vient de recevoir l'aval de l'ABF. Dès le permis acquis, les travaux seront confiés à l'entreprise Borgnet pour un montant de 41 865,40 € HT.

- **Réfection chaussée : VC27 VC33 Attribution**

Le marché a été attribué à l'entreprise Denys, pour un montant HT total de 72 745 €. Les travaux pourront avoir lieu dès le mois de juin. Ils sont aidés par le département (APV) à hauteur de 59 %.

- **Travaux route d'Hurtebise**

Pour profiter de la présence du matériel, il a été demandé par la commission Travaux à l'entreprise Denys un devis pour réaliser une réfection sur environ 150 m dans le bas de la route d'Hurtebise : le devis s'élève à 20 000 € HT (19 997,36) et ces travaux peuvent également bénéficier de l'aide départementale APV. Le conseil approuve, à l'unanimité, ces travaux de réfection de chaussée.

- **Plateau surélevé : Attribution**

La consultation a été préparée par l'ADICA. Attribution à l'entreprise ATV.

- **Étude traversée Aubenton : Attribution**

La consultation a été préparée par l'ADICA. Attribution de l'étude à l'entreprise iBTP. Première réunion prévue le 1<sup>er</sup> juin. *Voir également le point ci-dessous : Terrasse provisoire bar le Mermoz*

- **Étude Stade**

Il est important que le CSA dispose de vestiaires et club-house conformes aux normes actuelles. Il avait été proposé lors d'un conseil précédent de réaliser nous-mêmes une étude, mais il y a un passage obligé par un architecte. Le conseil approuve, à l'unanimité, de confier à l'agence Site & Cité Architecture la mission d'étude préliminaire proposée, pour un montant de 2 000 € HT. On se rapprochera de la petite commune de Vaux Andigny qui réalise un projet similaire. (Une petite commune, mais avec implantation industrielle du groupe Zehnder (Acova...) donc bénéficiant de ressources que nous n'avons pas.)

- **Fresque**

Travaux en cours.

- **Cendriers et corbeilles...**

Liste établie et présentée par Jérôme Hanotaux, complétée en séance par le conseil. Chaque fois que nécessaire, dispositif également de mise à disposition de sacs de déjection canine.

- **Église : plancher technique / Nettoyage déblais anciens**

Visite par les membres du conseil programmée le 10 juin à 18h00.

- **Maison Cellier : mise à nu**

Il est impossible de démarrer l'étude d'architecture tant que l'ensemble des aménagements précédents n'a pas été entièrement enlevé. Sylvain Allonsius propose que cela soit effectué par les employés municipaux pendant la mauvaise saison.

**Terrasse provisoire Bar « Le Mermoz »**

Les propriétaires de l'établissement avaient fait part de leur désir de créer une véritable terrasse sur l'emprise publique devant le bar, ce qui ne pouvait que favoriser le commerce et renforcer l'attractivité de la commune. Cette demande a été accueillie très favorablement, et l'aménagement d'une terrasse figure dans le dossier établi à notre demande par l'ADICA pour la consultation des bureaux d'études (3 mars), aménagement nécessitant modification de chaussée et trottoirs :

L'objet de l'aménagement est de constituer un lieu de qualité en harmonie avec son environnement en prenant en compte différentes problématiques.

Les travaux envisagés par le Maître d'Ouvrage sont :

- l'organisation et l'optimisation du stationnement ;
- la mise en place d'un parti d'aménagement paysager en accord avec le contexte de la commune et les capacités de celle-ci pour l'entretenir ;
- l'aménagement des cheminements piétons aux normes PMR ;
- la réduction de l'emprise de la chaussée ;
- la mise en place d'aménagements dans le but de réduire la vitesse des usagers de la route ;
- la réalisation de la signalisation verticale et horizontale ;
- la prise en compte de la gestion des eaux pluviales ;
- la mise en valeur de l'église ;
- la création d'une terrasse devant le café ;**
- la mise à niveau des accessoires et réseaux concessionnaires ;

Depuis cette date, les propriétaires ont procédé à des travaux réduisant de manière très significative la surface intérieure du bar, déportant ce qu'il en reste vers la gauche, dans le but annoncé de libérer une nouvelle surface commerciale dans l'angle du bâtiment. Ils viennent de déposer un dossier de déclaration préalable pour la réalisation d'une terrasse avec auvent devant la nouvelle implantation. Ce projet n'ayant selon le maire aucune chance d'être accepté par le service instructeur de la cc3r et par l'ABF, et d'autant plus que le sujet est pris en compte dans un véritable projet d'aménagement de voirie à la charge de la commune, le maire propose au conseil la réalisation d'une terrasse provisoire sur la zone projetée par les propriétaires, plans à l'appui.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le principe d'une terrasse provisoire en bois sur l'espace public, mais pourvu qu'elle soit disposée dans la zone couvrant le trottoir et les deux emplacements de massifs ainsi que le parking vélo (non utilisé et déportable dans l'angle), comme représenté sur cette vue GoogleStreet. Conformément à la réglementation, le



meublé disposé sur la terrasse devra laisser place à un cheminement piéton de 1,4 m et une pente de 5% pour accès PMR.

Ainsi, aucune place de stationnement d'arrêt-minute n'est supprimée, et la terrasse gagne en visibilité. De plus, le conseil approuve, à l'unanimité, si nécessaire la création provisoire d'une terrasse bois de l'autre côté de la voie, qui n'est pas utilisé comme trottoir.

### **Fleurissement**

Dans un contexte compliqué par une pénurie de l'offre, Sandrine Monchet a commandé l'ensemble des plantes. Leur mise en place commencera le mardi 25 mai. Dix jardinières spécifiques ont également été commandées pour être disposées sur les balustrades des deux ponts. L'ensemble représente une dépense importante, de l'ordre de 2 500 €, mais qui compte pour le plaisir d'habiter ou de traverser Aubenton... ou de s'arrêter chez ses commerçants.

### **Embauche CDD scolaire + apprentissage**

Comme annoncé lors du précédent conseil, nous avons une proposition d'apprentissage en deux ans pour « CAP petite enfance ». Ces contrats bénéficient d'une aide exceptionnelle de l'État. La présence de l'apprentie tous les jours scolaires (la formation ayant lieu pendant les mercredis et les vacances) permettra en particulier de pallier les éventuelles conséquences Covid que nous avons vécues cette année (absences pour cas contact) et fournira une aide appréciable aux enseignantes de maternelle et à l'équipe en place pour le ménage, restauration et périscolaire.

Afin de permettre de s'assurer de part et d'autre qu'il s'agit d'un bon choix, il est proposé un emploi CDD de 4 semaines (20 à 22h) du 7 juin au 2 juillet.

Le conseil approuve à l'unanimité l'embauche CDD et le contrat d'apprentissage qui suivra (abstentions de Jérôme Hanotaux et Raphaël Potdevin, Laëtitia Audin ne prenant pas part au vote).

### **Élections départementales et régionales**

L'appel à des volontaires diffusé sur Facebook n'a pas rencontré un grand succès, avec une seule réponse : nous remercions Jérémy Bibaut pour son aide. Il faut dire que la vaccination des assesseurs n'est plus ni un problème ni un moyen de recrutement. Nous allons récidiver en appelant à l'esprit civique, mais Jérôme Hanotaux établit néanmoins en séance la liste de répartition des conseillers, dont la forte charge de présence (2 scrutins) sera diminuée en fonction des nouvelles propositions citoyennes.

### **Concert du 30 mai**

Après en avoir discuté avec Madame la sous-préfète, nous nous rangeons à ses conseils de prudence et renonçons à un buffet de plein air après le concert.

### **Motions de remerciements : maison Cellier, façade salle culturelle (2)**

Le conseil demande au maire de noter au compte rendu les remerciements officiels de la commune :

- Aux vendeurs de la maison Cellier, qui ont accepté de la céder pour l'euro symbolique.
- À l'entreprise Schaeffer-Barbier pour le soin qu'elle a apporté à corriger les problèmes rencontrés lors de la mise en place des enduits et pour la mise à disposition de son échafaudage.
- À Freddy Laroche puisque ledit échafaudage repose en partie sur la toiture de sa propriété.

### **Cimetière : logiciel, tarifs, délibérations**

Première séance de formation-démonstration d'utilisation du logiciel de gestion du cimetière (mairie et secrétaire, deux premiers adjoints). Une séance qui a permis en particulier de montrer à quel point notre régime tarifaire des concessions s'écarte de ce qui est ailleurs pratiqué : dans le respect des règles légales, il va devenir urgent de définir une grille tarifaire évitant les inscriptions étrangères à la commune.

L'usage du logiciel de gestion permettra de corriger de nombreuses erreurs passées, de créer nous-mêmes les nouveaux emplacements, d'établir les pièces réglementaires. Mais aussi, les tombes étant géolocalisées, il sera possible à toute personne de repérer sur plan l'emplacement de celle recherchée.

### Participation aux frais d'obsèques

La commune a été saisie d'une demande d'aide financière suite au décès de Stéphane Vanhoutte et à ses obsèques. Celles-ci ont eu lieu pendant les congés du maire et de la secrétaire de mairie et ont été gérées par Sandrine Monchet et Jérôme Hanotaux qui ont pris en charge les frais de concession. Stéphane était manifestement bien apprécié dans la commune si on en juge par le résultat de la cagnotte Internet suggérée par Jérôme Hanotaux et par le fruit d'autres collectes, mais il restera un solde à régler.

Le conseil est favorable à une contribution de la commune, à définir par le maire en fonction des données qui lui seront communiquées par l'assistante sociale en charge du dossier.

### Heures complémentaires

La contrôleuse des finances publiques a demandé le 19 mai à l'ensemble des communes de fournir une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Le conseil, par vote unanime, confirme que tous les emplois administratifs et techniques sont susceptibles de donner lieu à des heures complémentaires ou supplémentaires.

### Forfait remplacement tubes (Maison Bernard Noé)

Quand des tubes néon nécessitent d'être remplacés, l'ADMR fait appel aux employés municipaux, car le personnel de cet établissement n'est pas habilité à monter sur des escabeaux et la hauteur de plafond rend l'opération difficile. Il est convenu avec la directrice de l'ADMR qu'un forfait raisonnable soit proposé par la commune aux locataires pour ces remplacements qui sont à leur charge.

Le conseil approuve la tarification de 50 € pour le remplacement simultané des 4 tubes d'un plafonnier, sachant que les défauts de l'un sont annonciateurs de problèmes à venir chez les voisins.

### Questions diverses

14 juillet : on prévoit d'ores et déjà des festivités analogues aux années « d'avant le covid » : repas du 13 sous chapiteau avec animation musicale, retraite aux flambeaux, feu d'artifice etc. Une réunion sera organisée dès que possible avec le capitaine Leduc pour fixer les modalités.

La commission communale des impôts directs, dont les membres sont désignés par la DGPFIP, s'est réunie avant le conseil pour étudier et valider les changements affectant propriétés bâties et non bâties.

La séance est levée à 23h20.